

Liste des points et votes - Conseil municipal du 23 novembre 2023

Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2023

Le procès-verbal du 19 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),
Le procès-verbal du 19 octobre est approuvé.

2023-092 SPORT – DENOMINATION DE LA SALLE D'ESCRIME DU COSEC VINCENT ET ELISABETH PURKART

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide d'approuver la nouvelle dénomination suivante, la salle d'escrime du COSEC Vincent et Elisabeth PURKART devient « **salle Robert RENAUDEAU** ».

2023-093 Rapport d'orientations budgétaires 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024, et du débat auquel il a donné lieu.

2023-094 FINANCES – Adoption de la décision modificative n° 2 du budget principal 2023 de la commune

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, et 12 contre (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2023.

2023-095 - SOLIDARITES – AVENANT A LA CONVENTION CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2023-096 - HANDICAP – Convention tripartite entre le CCAS, la Ville du Kremlin-Bicêtre et la MDPH 94

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide d'approuver le projet de convention de partenariat entre le CCAS, la Ville du Kremlin-Bicêtre et la MDPH du Val-de-Marne et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tout document y afférent.

2023-097 Solidarités – Subvention à l'association Rédige Assistance pour l'année 2023

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide :

D'attribuer à l'association Rédige Assistance une subvention d'un montant de 1 200 euros pour l'année 2023
De prélever le montant de cette subvention sur le budget de l'exercice 2023 chapitre 6574, fonction 33, service CSOL.
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à la présente décision.

2023-098 EGALITE FEMME / HOMMES – ADHESION AU CENTRE FRANCILIEN POUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES – CENTRE HUBERTINE AUCLERT

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide :

D'autoriser la Ville du Kremlin-Bicêtre à adhérer au centre francilien pour l'égalité femmes/hommes Hubertine-Auclert.
D'autoriser la ville du Kremlin-Bicêtre à s'acquitter de la cotisation annuelle à cette adhésion, laquelle s'élève à 1 500 euros.
D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette adhésion.

2023-099 Education – Affiliation à la Ligue de l'enseignement

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 4 abstentions (Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN), le conseil décide :

D'autoriser la Ville du Kremlin-Bicêtre à adhérer à la ligue de l'enseignement du Val-de-Marne.

D'autoriser la Ville du Kremlin-Bicêtre à s'acquitter de la cotisation annuelle à cette adhésion, laquelle s'élève à 116,10 euros

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce partenariat.

2023-100 COMMERCE – DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL AU TITRE DE 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide : de rendre un avis favorable, sous réserve de l'avis du Conseil Métropolitain du 20 décembre 2023, à la dérogation au repos dominical, pour les commerces de détail, aux 12 dates suivantes de 2024 : Dimanche 14 janvier, Dimanche 1 septembre, Dimanche 8 septembre, Dimanche 6 octobre, Dimanche 13 octobre, Dimanche 20 octobre, Dimanche 24 novembre, Dimanche 1 décembre, Dimanche 8 décembre, Dimanche 15 décembre, Dimanche 22 décembre, Dimanche 29 décembre. Cette dérogation doit s'effectuer dans le respect du droit du travail. Le repos compensateur, conformément à l'article L. 3132-27 du Code du travail, sera accordé par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos. Chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.

**2023-101 - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION
DU FONDS DE COMMERCE SITUÉ 53 AVENUE DE FONTAINEBLEAU**

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, 8 abstentions (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), et 4 ne prenant pas part au vote (Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN), le conseil décide : d'approuver le cahier de charges de rétrocession du fonds de commerce situé 53 avenue de Fontainebleau définissant les conditions de la rétrocession et les critères de sélection qui présideront au choix du cessionnaire ; d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel à candidatures ; Précise qu'un avis de rétrocession sera publié en mairie par voie d'affichage pendant une durée de quinze jours.

2023-102 FINANCES – NOMENCLATURE M57 – REGULARISATION DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE COMPTABLE, AU CHAPITRE 13

Après en avoir délibéré par 25 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN) et 8 abstentions (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide de passer les écritures de régularisations comptables suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
1312 « Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables - Régions »	1 332 001,41	1322 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Régions »	1 332 001,41
13158 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier – Autres groupements »	99 091,86	13258 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier – Autres groupements »	99 091,86
1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – Amendes de police »	3 295 692,60	1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – Amendes de police »	3 295 692,60
Total	4 726 785,87	Total	4 726 785,87

2023-103 FINANCES – NOMENCLATURE M57 – MODALITES DE GESTION DES PROVISIONS POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Après en avoir délibéré par 25 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN) et 8 abstentions (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide d'opter pour le régime des provisions de droit commun, c'est-à-dire le régime semi-budgétaire.

2023-104 FINANCES – NOMENCLATURE M57 – MODALITES DE GESTION DES PROVISIONS, POUR LE BUDGET ANNEXE « MARCHE FORAIN »

Après en avoir délibéré par 25 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN) et 8 abstentions (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide d'opter pour le régime des provisions de droit commun, c'est-à-dire le régime semi-budgétaire.

2023-105 Projet urbain – Autorisation de cession de la parcelle cadastrée N20 sise 179, rue Gabriel Péri

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, et 12 abstentions (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE,

Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide : D'AUTORISER la cession de la parcelle cadastrée N20 sise 179, rue Gabriel Péri au prix de 50 000 € hors frais d'acte de vente et de publicité à la SAS CITIC ou par substitution au profit de toute autre entité de la SAS CITIC ; DIT que les frais d'acte de vente et de publicité seront à la charge de l'acquéreur ; D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint en charge du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine à signer les actes de transfert de propriété et tout avant-contrat et actes afférents à cette cession ; DIT que les recettes afférentes sont inscrites au budget communal ; DIT que la présente délibération sera notifiée à la SAS CITIC

2023-106 Autorisation de cession de terrains en vente notariale Immo-Interactive sis 19, rue Pierre et Marie Curie

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE), 4 contre (Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN), et 8 abstentions (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide : D'AUTORISER la cession de la parcelle cadastrée B n°117, 188 et 191 sise 19 rue Pierre et Marie Curie à Monsieur et Madame GUEZOUT Fraoucene au prix de 444.230,77 € hors frais d'acte de vente, honoraires de commercialisation du notaire et frais de publicité ; DIT que les frais d'acte de vente, honoraires de commercialisation du notaire et frais de publicité seront à la charge de l'acquéreur ; D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint en charge du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine à signer les actes de transfert de propriété et tout avant-contrat et actes afférents à cette cession ; DIT qu'en cas de défaillance de l'acquéreur pour quelque cause que ce soit, la ville décide de céder le bien aux acquéreurs suivants dans cet ordre :

- Monsieur GHANASSIA Cédric, ayant effectué une offre de 454 000 €, soit un net vendeur de 436 538 €
- Monsieur OUARDINI Adel, ayant effectué une offre de 334 000 €, soit un net vendeur de 321 154 € ; DIT que les recettes afférentes sont inscrites au budget communal ; DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur et Madame GUEZOUT Fraoucene.

2023-107 RELATION CITOYEN – RECENSEMENT DE LA POPULATION – 2024 : REMUNERATION DU COORDONNATEUR, DE SON ADJOINT ET DES AGENTS RECENSEURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide de reconduire les montants de rémunération et d'indemnisation proposés pour le coordonnateur, l'adjoint, et les agents recenseurs pour le recensement de la population 2024 tel que suit :

Personnel concerné	Rémunération collecte et forfait	Indemnisation de formation	Indemnisation frais de déplacement
Coordonnateur	Forfait de 31,46€/semaine	20,96€ par session de formation	Selon les textes législatifs et réglementaires applicables en la matière
Adjoint	Forfait de 20,96€/semaine	20,96€ par session de formation	Selon les textes législatifs et réglementaires applicables en la matière
Agents recenseurs	Feuille de logement enquêté : 1,89€ Feuille de logement non enquêté : 1,05€ Bulletin individuel : 1,89€ Tournée de reconnaissance 80 €	20,96€ par session de formation	Selon les textes législatifs et réglementaires applicables en la matière

2023-108 Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs - Créations et transformations de postes

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, et 12 abstentions (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide :

De créer 2 postes d'adjoints techniques territoriaux pour la Direction des Services Techniques,
De transformer le poste de chargé de missions Grands Projets en poste de Directeur de l'Aménagement et des projets urbains.

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements et à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.
Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

2023-109 Ressources Humaines – Gratification des stagiaires de l'enseignement

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide de fixer le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :

- Les stagiaires reçoivent une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non,
- La gratification allouée correspond à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

D'autoriser le bénéficiaire pour les stagiaires des avantages suivant :

- Accès au restaurant du personnel
- Remboursement des frais de transport domicile-travail.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre.
Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

2023-110 Ressources Humaines – Recrutement des enseignants dans le cadre d'une activité accessoire

Après en avoir délibéré par 28 voix pour (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOE, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. GIBLIN, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN) et 5 abstentions (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU), le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un fonctionnaire du Ministère de l'Education Nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- L'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée en fonction du grade et des taux selon le tableau mentionné au Bulletin Officiel de l'Education Nationale.
- Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 10 heures par semaine réparties entre les heures de surveillance et les heures d'étude surveillée.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité au chapitre 012.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.